



➤ **A COMPTER
DU 1^{ER}
JANVIER
2021 > LE
DISPOSITIF
ÉVOLUE** ◀

**AIDE À
L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE :
INVESTIR POUR
VOIR LOIN**

L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE EST
UN SUJET STRATÉGIQUE :
L'ESPACE DE TRAVAIL EST SOUVENT
LA CLÉ QUI PERMET À UNE STRUCTURE
DE S'ORGANISER, D'ÉVOLUER, D'ENCOURAGER,
D'INNOVER, D'AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ.
DES AIDES EXISTENT POUR VOUS PERMETTRE
DE CONSTRUIRE, RÉNOVER OU FAIRE
ÉVOLUER LES LOCAUX QUI
ACCUEILLENENT VOTRE
ACTIVITÉ.

À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) intervenant dans les filières d'activité :



BOIS
AMEUBLEMENT



PLASTURGIE
ET MATÉRIAUX
COMPOSITES



MÉTAUX,
MÉCANIQUE ET
MÉTALLURGIE



AÉRAULIQUE,
FRIGORIFIQUE
ET THERMIQUE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET TECHNOLOGIE
INNOVANTE



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES,
ÉLECTRONIQUES,
AUTOMATISMES



NUMÉRIQUE
ROBOTIQUE



INDUSTRIE
AGROALIMENTAIRE



INDUSTRIE MÉDICALE
OU PARAMÉDICALE



ENVIRONNEMENT
RECYCLAGE



Pour quels objectifs ?

Vous aider au financement des différentes phases de votre projet de construction, rénovation ou extension de bâtiment industriel :

- ▶ Etudes et Travaux
- ▶ Acquisition immobilière (plafonnée à 100% des travaux éligibles)

(acquisitions foncières non éligibles)

Comment postuler ?

- ▶ Retrait du dossier auprès de la CCPA
- ▶ Envoi d'une lettre d'intention (la date de réception détermine la date de début d'éligibilité des dépenses)
- ▶ Instruction du dossier et paiement effectués par le Département de l'Ain

Quel est le montant de l'Aide ?

Aide de 22 500 € à 112 500 €

Pour les TPE/PME : 15% d'une dépense subventionnable comprise entre 150 K euros et 500 K euros

Pour les ETI : 10% d'une dépense subventionnable comprise entre 150 K euros et 750 K euros

BONUS « construction en bois local » : 30 % (au lieu de 15%) d'une dépense éligible maximale de 250 000 € HT

Dispositif soumis à la règle «de minimis»

RENSEIGNEMENTS RETRAITS DES DOSSIERS

CCPA
Service économie

Tél.: 04 74 61 96 40
a.arrigoni@cc-plainedelain.fr